



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON**

**Extrait du registre des délibérations**  
**de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul**  
**Séance du 30 avril 2026**

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....9  
Présents.....7  
Votants.....7  
Exprimés.....9

**Date de la convocation :** 24/04/2026

**Date d'affichage :** 24/04/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,

Le 30 avril à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Grange aux Marnes,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

**PRESENTS :** ALVERNHE Audrey, BEAUREPAIRE Antoine, CALMELS Anne, CAVAILLES Françoise, COMBES Bruno, KNIFFKE Christoph, VERLAGUET Clara.

**ABSENTS EXCUSÉS :** ALCOUFFE Stéphanie, DUFAYS Frédéric.

**PROCURATION :** ALCOUFFE Stéphanie a donné procuration à Mme CALMELS Anne, DUFAYS Frédéric a donné procuration à Mme CAVAILLES Françoise.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. BEAUREPAIRE Antoine a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de sept.

**SEANCE N°2026-5**  
**DELIBERATION N°2026-5-8**  
**FINANCES LOCALES – Vote du BP 2026**  
**Budget photovoltaïque**

- Vu l'article L2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article L 1612-2 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M4 applicable au budget du photovoltaïque,
- Vu la note de synthèse de présentation du budget prévisionnel 2026,

**Considérant** le projet de budget primitif de l'exercice 2026 présenté par le Maire, est soumis au vote par chapitre,

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,**  
**le Conseil municipal, à neuf voix pour,**

- Adopte** le budget primitif pour l'exercice 2026 présenté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opération pour la section d'investissement et décrit ci-dessous :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération réelles	800.00 €	2 000.00 €	9 869.25 €	- €
Opération d'ordre	2 486.64 €	1 286.64 €	- €	9 869.25 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 286.64 €</b>	<b>3 286.64 €</b>	<b>9 869.25 €</b>	<b>9 869.25 €</b>

- Ajoute que** pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, une note de présentation brève et synthétique, est annexée à la présente délibération.

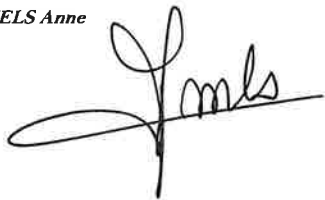
*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents*

*Le Maire  
CALMELS Anne  
Acte dématérialisé*

*Acte rendu exécutoire*

- *par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 7. mai 2026*
- *par publication sur le site Internet [www.saintjeanetsaintpaul.fr](http://www.saintjeanetsaintpaul.fr) le 7.mai 2026*

*Le Maire  
CALMELS Anne*



*Le secrétaire de séance  
BEAUREPAIRE Antoine*



*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr> .*



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON**

**Extrait du registre des délibérations**  
**de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul**  
**Séance du 30 avril 2026**

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....9  
Présents.....7  
Votants.....7  
Exprimés.....9

**Date de la convocation :** 24/04/2026

**Date d'affichage :** 24/04/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,

Le 30 avril à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Grange aux Marnes,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

**PRESENTS :** ALVERNHE Audrey, BEAUREPAIRE Antoine, CALMELS Anne, CAVAILLES Françoise, COMBES Bruno, KNIFFKE Christoph, VERLAGUET Clara.

**ABSENTS EXCUSÉS :** ALCOUFFE Stéphanie, DUFAYS Frédéric.

**PROCURATION :** ALCOUFFE Stéphanie a donné procuration à Mme CALMELS Anne, DUFAYS Frédéric a donné procuration à Mme CAVAILLES Françoise.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. BEAUREPAIRE Antoine a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de sept.

**SEANCE N°2026-5**  
**DELIBERATION N°2026-5-8**  
**FINANCES LOCALES – Vote du BP 2026**  
**Budget photovoltaïque**

- Vu l'article L2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article L 1612-2 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M4 applicable au budget du photovoltaïque,
- Vu la note de synthèse de présentation du budget prévisionnel 2026,

**Considérant** le projet de budget primitif de l'exercice 2026 présenté par le Maire, est soumis au vote par chapitre,

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,**  
**le Conseil municipal, à neuf voix pour,**

- Adopte** le budget primitif pour l'exercice 2026 présenté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opération pour la section d'investissement et décrit ci-dessous :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération réelles	800.00 €	2 000.00 €	9 869.25 €	- €
Opération d'ordre	2 486.64 €	1 286.64 €	- €	9 869.25 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 286.64 €</b>	<b>3 286.64 €</b>	<b>9 869.25 €</b>	<b>9 869.25 €</b>

- Ajoute que** pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, une note de présentation brève et synthétique, est annexée à la présente délibération.

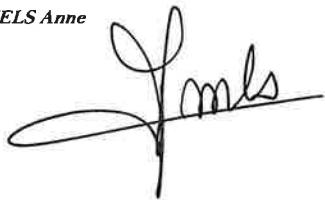
*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents*

*Le Maire  
CALMELS Anne  
Acte dématérialisé*

*Acte rendu exécutoire*

- *par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 7. mai 2026*
- *par publication sur le site Internet [www.saintjeanetsaintpaul.fr](http://www.saintjeanetsaintpaul.fr) le 7.mai 2026*

*Le Maire  
CALMELS Anne*



*Le secrétaire de séance  
BEAUREPAIRE Antoine*



*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr> .*



# **Note de présentation synthétiques des éléments budgétaires 2026**

## PREAMBULE

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget primitif (BP). La présente note répond à cette obligation en précisant la présentation des dépenses et recettes 2026 de la commune de Saint-Jean-et-Saint-Paul.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, Madame le maire, ordonnatrice, est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

### **Précisions :**

*Les opérations dites « réelle » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.*

*Les opérations dites « d'ordre » (ex amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :*

- *Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement ;*
- *Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement ;*
- *Elles sont équilibrées.*

## SOMMAIRE

### Table des matières

.....	1
SOMMAIRE.....	3
Budget Communal .....	5
PRESENTATION DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	5
ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	6
1- Les dépenses de fonctionnement :.....	6
2- Les recettes de fonctionnement :.....	9
ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	11
1- Les dépenses d'investissement : .....	11
1- Les recettes d'investissement :.....	13
Budget eau-assainissement .....	14
PRESENTATION DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	14
ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	15
1- Les dépenses de fonctionnement :.....	15
2- Les recettes de fonctionnement :.....	16
ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	17
1- Les dépenses d'investissement : .....	17
2- Les recettes d'investissement :.....	18
Budget photovoltaïque .....	19
PRESENTATION DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	19
ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	20

Reçu le 07/05/2026

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							RECETTES D'INVESTISSEMENT					
		2023	2024	2025	2026	Delta en %			2023	2024	2025	2026
16	Charges financières	0.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €		10	Dotations	- €	- €	- €	- €
20	Frais d'études	0.00 €	0.00 €				13	Subventions				
21		25 600.00 €	7 210.41 €	4 970.32 €	6 869.25 €		16	Emprunt	25 000.00 €	5 000.00 €	- €	- €
23		0.00 €	0.00 €									
27	Autres immobilisation en cours	0.00 €	0.00 €									
020	Dépenses imprévues						024	Cession d'immobilisation				
<b>TOTAL DEPENSES RELLES</b>		<b>25 600.00 €</b>	<b>10 210.41 €</b>	<b>7 970.32 €</b>	<b>9 869.25 €</b>	<b>-21.94%</b>	<b>TOTAL RECETTES RELLES</b>		<b>25 000.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
							021	Virement de la section de fon	600.00 €	- €	587.71 €	1 241.14 €
O40	Opération d'ordre entre section						O41	Opération d'ordre patrimonial	- €	- €		
O41	Opération d'ordre patrimoniale	0.00 €	0.00 €				O40	Opération d'ordre entre section	- €	- €	1 245.50 €	1 245.50 €
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>		<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>600.00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 833.21 €</b>	<b>2 486.64 €</b>
001	Déficit Antérieur reporté	0.00 €	0.00 €				001	Excédent antérieur reporté	- €	- €	6 137.11 €	7 382.61 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>25 600.00 €</b>	<b>10 210.41 €</b>	<b>7 970.32 €</b>	<b>9 869.25 €</b>	<b>-21.94%</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>25 600.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>7 970.32 €</b>	<b>9 869.25 €</b>

20

## Budget Communal

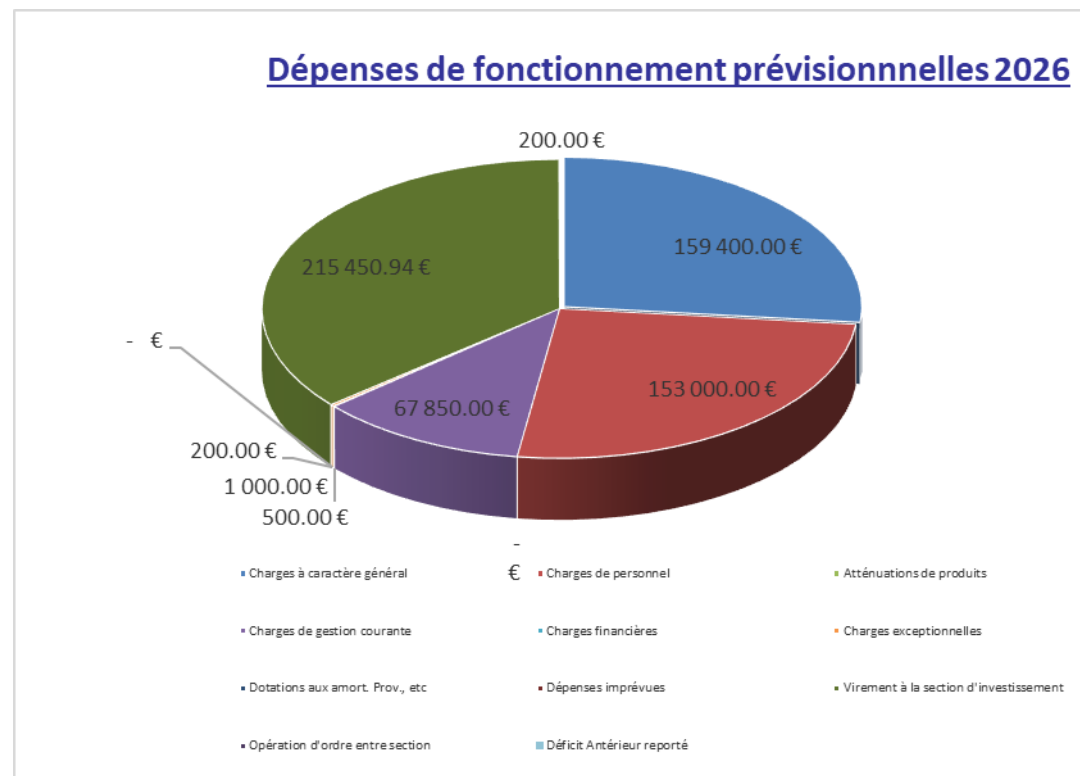
### PRESENTATION DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
		2023	2024	2025	2026	DELTA			2023	2024	2025	2026	DELTA
011	Charges à caractère général	146 900.00 €	142 100.00 €	142 800.00 €	159 400.00 €	11.62%	013	Atténuations de charges	500.00 €	- €	10 050.00 €	100.00 €	-99.00%
012	Charges de personnel	126 300.00 €	143 800.00 €	171 150.00 €	153 000.00 €	-10.60%	70	Produits de service	46 450.00 €	45 850.00 €	38 250.00 €	39 250.00 €	2.61%
014	Atténuations de produits	1 500.00 €	1 500.00 €	- €	- €		73	Impôt et taxes	127 042.00 €	16 864.00 €	35 564.00 €	28 364.00 €	-20.25%
65	Charges de gestion courante	57 650.00 €	59 050.00 €	68 450.00 €	67 850.00 €	-0.88%	731	Fiscalité locale		114 202.00 €	102 997.00 €	103 913.00 €	0.89%
66	Charges financières	1 300.00 €	750.00 €	500.00 €	500.00 €	0.00%	74	Dotations	149 579.00 €	190 236.00 €	206 966.00 €	213 951.00 €	3.37%
67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00%	75	Autres produits de gestio	37 000.00 €	23 000.00 €	25 600.00 €	21 500.00 €	-16.02%
68	Dotations aux amort. Prov., etc	1 100.00 €	6 000.00 €	4 801.00 €	200.00 €	-95.83%	76	Produits financiers	- €	- €	- €	- €	
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €		77	Produits exceptionnels	0	0	- €	- €	
	<b>TOTAL DEPENSES RELES</b>	<b>335 750.00 €</b>	<b>354 200.00 €</b>	<b>388 701.00 €</b>	<b>381 950.00 €</b>	<b>-1.74%</b>		<b>TOTAL RECETTES RELES</b>	<b>360 571.00 €</b>	<b>390 152.00 €</b>	<b>419 427.00 €</b>	<b>407 078.00 €</b>	<b>-2.94%</b>
023	Virement à la section d'investissement	296 150.54 €	178 183.44 €	207 635.71 €	215 450.94 €	3.76%							
O42	Opération d'ordre entre section		200.00 €	200.00 €	200.00 €	0.00%							
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>296 150.54 €</b>	<b>178 383.44 €</b>	<b>207 835.71 €</b>	<b>215 650.94 €</b>	<b>3.76%</b>		<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	
002	Déficit Antérieur reporté						002	Excédent antérieur repor	271 329.54 €	142 431.44 €	177 109.71 €	190 522.94 €	7.57%
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>631 900.54 €</b>	<b>532 583.44 €</b>	<b>596 536.71 €</b>	<b>597 600.94 €</b>	<b>0.18%</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>631 900.54 €</b>	<b>532 583.44 €</b>	<b>596 536.71 €</b>	<b>597 600.94 €</b>	<b>0.18%</b>

Les prévisions budgétaires 2026 sont les suivantes :

- 597 600,94€ de dépenses et de recettes de fonctionnement ;

## ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



### 1- Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

#### - Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, aux taxes foncières payées par la commune, etc.

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, aux taxes foncières payées par la commune, etc.

Pour 2026, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **159 400 €**. Certains comptes ont été abondé pour répondre aux augmentations de tarifs, notamment les frais électricité, de combustibles ou de carburants. La part assurance des bâtiments a été augmentée ainsi que les frais relatifs à la publicité et relations publiques (dépenses relatives au PA). D'autres postes ont vu leurs dépenses prévisionnelles diminuées par rapport au prévisionnel 2025 : les fournitures de repas à la cantine scolaire, les frais de maintenance des matériels.

- **Les dépenses de personnel (chapitre 012) :**

Ces dépenses s'élèvent à **153 000 €** pour l'année 2026 pour l'emploi de 3.79 ETP dans la collectivité au 01/01/2026. Par rapport au prévisionnel de 2025, les dépenses sont en nette diminution (-18 150€) :

- temps partiel ;
- surcoût en personnel en 2025 pour combler les remplacements d'agents indisponibles.

- **Les charges de gestion courante (chapitre 65) :**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus\*, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie, les frais de fonctionnement aux écoles, la part communale du transport scolaire et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à **67850 €**.

En 2026, les associations suivantes ont sollicité la commune pour des subventions :

Nom de l'association	Décision
LE VELO D'ALCAS	300.00 €
LES JOURNEES COSTE	300.00 €
LE FIL	150.00 €
APE DES écoles de St Jean et de Tou	300.00 €
Association du Riou Sec	300.00 €
Association Vivre St Paul	600.00 €
Foyer rural	1 000.00 €
PESC'ANNOU	150.00 €
BAC : boule atomique du château	300.00 €
ADMR Larzac et Vallées	300.00 €
Association SIRPEA	300.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 000.00 €</b>

- **Les charges financières (chapitre 66) :**

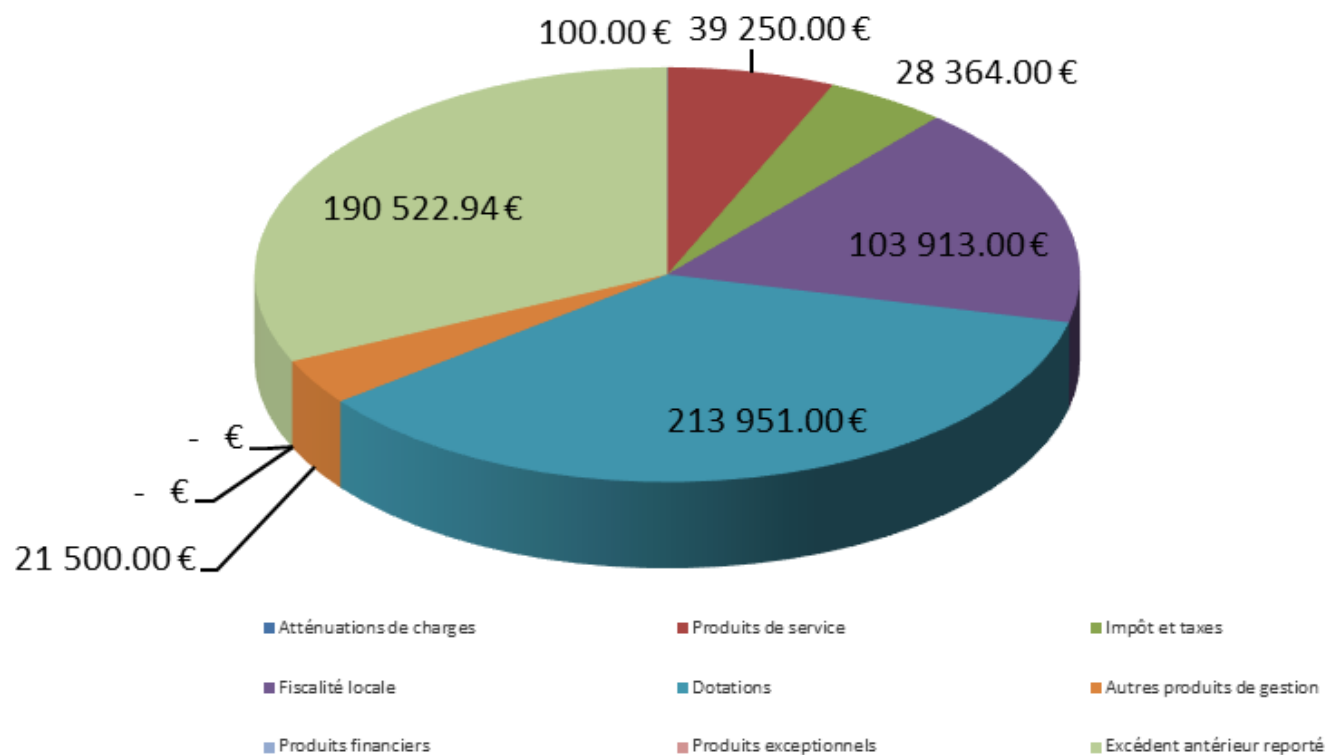
Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **1000 €**. La commune termine de rembourser son emprunt en novembre 2026.

- **Les dotations aux amortissements pour dépréciations et provisions (68):**

Ces charges concernent les provisions pour risque de **200€**.

- **L'amortissement des travaux au (042) :** **200€** d'amortissement pour les subventions d'équipement versée.

## Recettes de fonctionnement prévisionnelles 2026



## **2- Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

### **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Il s'agit de *remboursements de charges de personnel*. Pour 2026, une enveloppe de 100€ a été programmée, en diminution par rapport à 2025 du fait de la situation RH différente.

### **Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)**

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : *250€*
- Cantine scolaire : *5 500€* = part réglée par les familles, la part versée par les services de l'Etat apparait au chapitre 74.
- Régie touristique communale : *recettes prévisionnelles = 17 500€*, en corrélation avec le réalisé de 2025.
- Mise à disposition du personnel au Budget annexe : *3 500€*
- Remboursement par autres redevables ou budgets annexes (charges des locations, frais de fonctionnement des écoles, etc.) : *12 000€*.

### **Les impôts et taxes (chapitre 73 et 731)**

**Les taux d'imposition communaux sont :**

Taxe sur le foncier bâti : *32.77 %*

Taxe sur le foncier non bâti *65.47%*

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : *8.18%*.

Un débat devra avoir lieu afin de savoir s'ils doivent être modifiés.

A savoir que l'augmentation des bases permet d'obtenir un produit supplémentaire de *2242€*. Le montant total de la fiscalité locale perçue selon les données de la DGFIP s'élèverait à une recette de *103 913€* pour les TF et THRS (selon état 1259, suite à la réforme de 2018, la commune dispose avant application d'un coefficient correcteur d'un produit de 144 125€. Une fois le coefficient correcteur appliqué, le produit est grevé de 36 746€) + *3 466€* d'allocation compensatrice qui se retrouvent au chapitre 74.

Le chapitre 73 regroupe également : *les droits de mutation (7500€), FPIC (7000€), attribution de compensation ( 13864€)*.

- **Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)**

Les dotations de l'Etat sont des ressources importantes : **213 951€**, dans ce chapitre sont regroupées et ce prévisionnel prévoit + 6985€ de recettes supplémentaires par rapport au prévisionnel 2025:

- *DGF : 58 583€ ;*
- *DSR : 105 916€;*
- *DNP : 10 725 ;*
- *Dotations aux élus locaux : 6061€ ; en augmentation par rapport à 2025 (+1242€)*
- *FDTP : 3 500€ ;*
- *Dotation biodiversité : 19 000€*
- *Participation de l'Etat dispositif Cantine 1€ : 5 000€.*

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Il s'agit notamment des loyers encaissés.

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2026 est estimé à **21 500 €**, montant en diminution par rapport à 2025 puisqu'un logement n'est plus loué et le restaurant est fermé. On comptabilise également **219,15€** de produits liés aux frais des assemblées (élections).

## ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						RECETTES D'INVESTISSEMENT						DELTA	
		2023	2024	2025	2026			2023	2024	2025	2026		
16	Charges financières	15 000.00 €	11 350.00 €	5 400.00 €	3 000.00 €	10	Dotations	195 953.17 €	232 899.49 €	70 905.29 €	70 302.39 €		
20	Frais d'études				- €	13	Subventions	92 714.55 €	85 410.08 €	51 794.26 €	55 858.75 €		
21	Immobilisations corporelles	483 422.75 €	375 895.09 €	274 164.76 €	368 856.97 €	16	Emprunt	29 698.00 €	52 000.00 €	3 000.00 €	43 000.00 €		
23													
27		25 000.00 €	5 000.00 €										
020	Dépenses imprévues					024	Cession d'immobilisation						
TOTAL DEPENSES RELLES		523 422.75 €	392 245.09 €	279 564.76 €	371 856.97 €	TOTAL RECETTES RELLES		318 365.72 €	370 309.57 €	125 699.55 €	169 161.14 €		
						021	Virement de la section de	296 150.54 €	178 183.44 €	207 635.71 €	215 450.94 €		
						040	Opération d'ordre entre sections		200.00 €	200.00 €	200.00 €		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE						TOTAL RECETTES D'ORDRE		296 150.54 €	178 383.44 €	207 835.71 €	215 650.94 €		
001	Déficit Antérieur reporté	91 093.51 €	156 447.92 €	53 970.50 €	12 955.11 €	001	Excédent antérieur reporté						
TOTAL DEPENSES		614 516.26 €	548 693.01 €	333 535.26 €	384 812.08 €	15.37%	TOTAL RECETTES		614 516.26 €	548 693.01 €	333 535.26 €	384 812.08 €	15.37%

Les recettes et dépenses s'équilibrent à **384 812.08€**.

### 1- Les dépenses d'investissement :

On reporte le déficit antérieur : **12 955.11€**.

Un budget de **368 856.97€** a été consacré à des investissements pour les **opérations suivantes** :

Accusé de réception en préfecture  
012-211202320-20260430-DCM20260430\_8-BF  
Reçu le 07/05/2026

17001	Mise aux normes école	998.64 €	
18006	Aménagement cimetières	- €	- €
1902	Equipement informatique Secrétariat		500.00 €
1903	Voirie communale	60 034.00 €	10 000.00 €
19004	Réfection chemins Communaux		25 000.00 €
1908	Divers	5 890.76 €	51 615.94 €
2102	Ecole	5 817.63 €	3 000.00 €
2204	Aménagement Fort		45 000.00 €
2205	Réhabilitation GM		20 000.00 €
2206	Cœur de village - St Paul des Fonts		30 000.00 €
2301	LA BERGERIE -aire de retournement		2 000.00 €
2302	Travaux aux appartements		40 000.00 €
2303	Eclairage Public - LED		37 500.00 €
2401	Grotte		6 500.00 €
2402	Acquisition terrains		15 000.00 €
2501	Salle communale		10 000.00 €

**3 000€** concerne le **remboursement d'emprunt (capital de la dette + cautions)**.

**Aucune opération d'ordre entre sections** (fonctionnement et investissement) n'est à constater.

### 1- Les recettes d'investissement :

**55 858.75€** de recettes d'investissement programmées en 2025 :

1321	Subv° Etat	23 401.75 €	
1322	Subv° Région		
1323	Subv° Dptmt	2 457.00 €	
1325	Groupemts coll		
13241	CCLV		30 000.00 €
13258	Autres groupements		
1328	Autres	- €	
1331	DETR Transférable		
1341	DETR Non Transférable		
13461	DETR - non amortissable		
1342	Amende de police non transférable		
<b>13</b>	<b>Subvention d'investissement</b>	<b>25 858.75 €</b>	<b>30 000.00 €</b>

**70 302.39€** de recettes relatives aux dotations d'investissement :

- **8 965€** de fonds de compensation de TVA (FCTVA) : il s'agit d'une partie de la TVA que la commune récupère sur les dépenses d'investissement de l'année n-1 ;
- **59 837.39€** : Affectation des résultats : suite à l'approbation des comptes administratifs, la commune doit délibérer sur l'affectation des résultats et ce d'autant sur le résultat comptable de la section d'investissement est négatif. En effet, en ce cas, l'excédent de fonctionnement est reporté partiellement (à hauteur du déficit d'investissement) *a minima* ou en totalité en recettes d'investissement pour combler ce déficit lors de l'exercice suivant.
- **1 500€** de taxe d'aménagement.

**200€** consacré à l'amortissement de subvention versée lié à l'installation de la borne IRVE en 2023.

## Budget eau-assainissement

### PRESENTATION DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

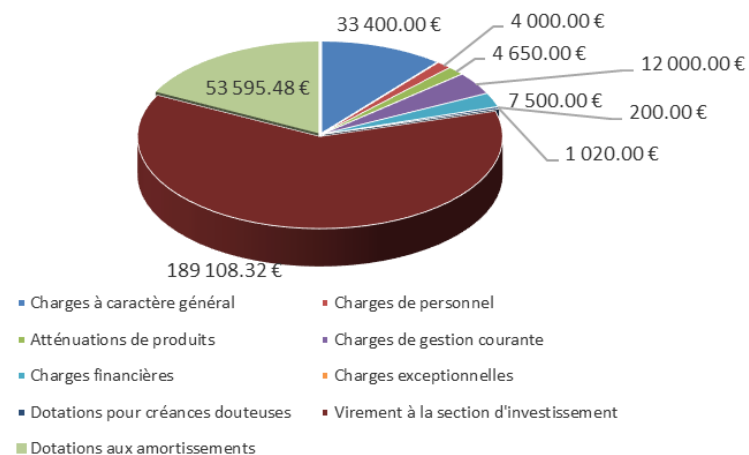
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
	2023	2024	2025	2026	Delta en %		2023	2024	2025	2026	Delta en %		
011	Charges à caractère général	29 950.00 €	32 500.00 €	33 450.00 €	33 400.00 €	-0.15%	013	Atténuations de charges					
012	Charges de personnel	4 000.00 €	4 000.00 €	4 000.00 €	4 000.00 €	0.00%	70	Produits de service	87 300.00 €	90 300.00 €	87 700.00 €	80 850.00 €	-7.81%
014	Atténuations de produits	7 350.00 €	6 550.00 €	7 000.00 €	4 650.00 €	-33.57%							
65	Charges de gestion courante	18 000.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €	12 000.00 €	-40.00%							
66	Charges financières	9 100.00 €	9 100.00 €	9 100.00 €	7 500.00 €	-17.58%							
67	Charges exceptionnelles	1 200.00 €	1 700.00 €	1 500.00 €	200.00 €	-86.67%	75	Autres produits de gestion	- €	100.00 €	100.00 €	100.00 €	0.00%
68	Dotations pour créances douteuses	100.00 €		4 600.00 €	1 020.00 €	-77.83%							
022	Dépenses imprévues		2 389.00 €										
	<b>TOTAL DEPENSES RELES</b>	<b>69 700.00 €</b>	<b>76 239.00 €</b>	<b>79 650.00 €</b>	<b>62 770.00 €</b>	<b>-21.19%</b>	77	Produits exceptionnels	- €	- €		200.00 €	
023	Virement à la section d'investissement	154 971.89 €	170 768.53 €	167 129.80 €	189 108.32 €	13.15%							
68	Dotations aux amortissements	50 827.00 €	51 950.00 €	52 546.68 €	53 595.48 €	2.00%	042	Opérations d'ordre	21 378.00 €	21 378.00 €	21 378.00 €	21 378.00 €	0.00%
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>205 798.89 €</b>	<b>222 718.53 €</b>	<b>219 676.48 €</b>	<b>242 703.80 €</b>	<b>10.48%</b>							
002	Déficit Antérieur reporté						002	Excédent antérieur reporté	166 820.89 €	187 179.53 €	190 148.48 €	202 945.80 €	6.73%
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>275 498.89 €</b>	<b>298 957.53 €</b>	<b>299 326.48 €</b>	<b>305 473.80 €</b>	<b>2.05%</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>275 498.89 €</b>	<b>298 957.53 €</b>	<b>299 326.48 €</b>	<b>305 473.80 €</b>	<b>2.05%</b>

Les prévisions budgétaires 2025 sont les suivantes :

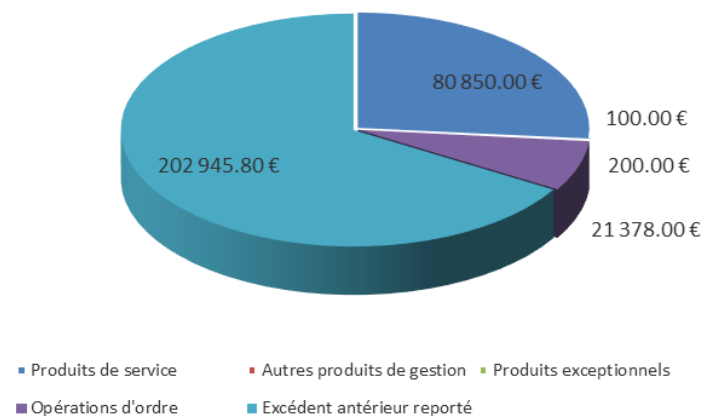
- 305 473.80€ de dépenses et de recettes de fonctionnement ;

## ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2026



### Recettes de fonctionnement prévisionnelles 2026



### 1- Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **Les charges à caractère général (chapitre 011) :**

Elles sont stables par rapport au prévisionnel de 2025 : 33 400€.

La part des dépenses consacrées aux nouveaux branchements à diminuer : 2 000€.

Les autres postes de dépenses sont similaires à 2025.

Seuls les nouveaux comptes liés au versement des nouvelles taxes AG sont en augmentation de 2500€ par rapport à 2025.

- **Les dépenses de personnel (chapitre 012) :**

4 000€ de dépense programmée pour le reversement du budget annexe au budget principal pour le temps de l'agent technique passé sur les STEP.

- **Les atténuations de produits (chapitre 014) :** Les reversements de redevances à Adour Garonne sont moindres sur ce chapitre puisque certaines se retrouvent désormais au chapitre 011. Pour 2026, il est prévu une dépense totale de 4 650€.

- **Les autres charges de gestion courante (65) :** sur le prévisionnel les dépenses prévisionnelles sont en baisse du fait d'un appel à participation aux ressources du SIVU de Gauty en baisse par rapport aux années antérieures.

Reçu le 07/05/2026

- **Les charges financières (chapitre 66)** : une enveloppe de 7 500€ est programmée pour les intérêts de la dette.
- **Les dotations aux amortissements pour dépréciations et provisions (68)** : en prévisionnel, il est programmé une enveloppe de 1020€ en fonction des données transmises par la DGFIP.
- **L'amortissement des travaux au (042)**. 53 595.48€ sont consacrés aux biens à amortir.

## **2- Les recettes de fonctionnement :**

- **Les produits des services (chapitre 70)** : Il est prévu en recettes des produits de service pour un montant prévisionnel de 80 850€ pour la vente d'eau et les travaux de branchements. Cette enveloppe est en diminution par rapport au prévisionnel de 2025 afin de se conformer avec les produits réellement vendus par le service. De plus, l'enveloppe consacré au recettes liées aux travaux de branchement a été prévue à la baisse pour se conformer aux données de l'année 2026.
- **Les produits de gestion courante (75)** s'élèvent à 100€ (frais facturation à AG : 2 factures sur redevance).
- **Les écritures d'amortissement des subventions s'élèvent à 21 378€.**

## ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						RECETTES D'INVESTISSEMENT							
		2023	2024	2025	2026	Delta en %			2023	2024	2025	2026	Delta en %
16	Charges financières	28 000.00 €	28 100.00 €	29 000.00 €	29 300.00 €		10	Dotations	- €				
20	Frais d'études	0.00 €	0.00 €				13	Subventions	- €				
21	Immobilisation corporelle	182 432.27 €	200 110.69 €	192 456.86 €	212 443.37 €		16	Emprunt	- €				
23		0.00 €	0.00 €										
27	Autres immobilisation en cours	0.00 €	0.00 €										
020	Dépenses imprévues						024	Cession d'immobilisation					
<b>TOTAL DEPENSES RELLES</b>		<b>210 432.27 €</b>	<b>228 210.69 €</b>	<b>221 456.86 €</b>	<b>241 743.37 €</b>		<b>TOTAL RECETTES RELLES</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
040	Opération d'ordre entre section	21 378.00 €	21 378.00 €	21 378.00 €	21 378.00 €		021	Virement de la section de fonct	154 971.89 €	170 768.53 €	167 129.80 €	189 108.32 €	
041	Opération d'ordre patrimoniale	0.00 €	0.00 €				041	Opération d'ordre patrimoniale	- €				
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>21 378.00 €</b>	<b>21 378.00 €</b>	<b>21 378.00 €</b>	<b>21 378.00 €</b>		040	Opération d'ordre entre section	50 827.00 €	51 950.00 €	52 546.68 €	53 595.48 €	
001	Déficit Antérieur reporté	0.00 €	0.00 €				<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>205 798.89 €</b>	<b>222 718.53 €</b>	<b>219 676.48 €</b>	<b>242 703.80 €</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>231 810.27 €</b>	<b>249 588.69 €</b>	<b>242 834.86 €</b>	<b>263 121.37 €</b>	7.67%	001	Excédent antérieur reporté	26 011.38 €	26 870.16 €	23 158.38 €	20 417.57 €	
							<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>231 810.27 €</b>	<b>249 588.69 €</b>	<b>242 834.86 €</b>	<b>263 121.37 €</b>	7.67%

Les recettes et dépenses s'équilibrent à **263 121.37€**

### 1- Les dépenses d'investissement :

Un budget de **212 443.37€** a été consacré à des investissements pour les **opérations suivantes :**

<b>1701</b>	Terrain château d'eau		<b>5 000.00 €</b>
<b>1702</b>	Réseau AEP - Gauty		<b>40 000.00 €</b>
<b>1901</b>	Reseau AEP St Paul	3 685.30 €	<b>40 000.00 €</b>
<b>1902</b>	Divers	3 048.88 €	<b>95 709.19 €</b>
<b>2401</b>	step - st jean		<b>10 000.00 €</b>
<b>2402</b>	STEP - st PAUL		<b>10 000.00 €</b>
<b>2001</b>	Changement compteurs		<b>5 000.00 €</b>
<b>21</b>	<b>Immob corp.</b>	<b>6 734.18 €</b>	<b>205 709.19 €</b>

**29300€** concerne le **remboursement d'emprunt (capital de la dette).**

**21 378€** d'amortissements de subventions.

**2- Les recettes d'investissement :**

Elles s'élèvent à **263 121.37€** et se répartissent comme suit :

**189 108.32 €** correspondant au virement de la SF ;

**20 417.57€** correspondant à l'excédent de fonctionnement reporté.

**53 595.48€** correspondant à l'amortissement des travaux.

## Budget photovoltaïque

### PRESENTATION DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
		2023	2024	2025	2026	Delta en %			2023	2024	2025	2026
011	Charges à caractère général	700.00 €	700.00 €	800.00 €	800.00 €	14.29%	013	Atténuations de charges				
012	Charges de personnel	0.00 €	0.00 €				70	Produits de service	1 300.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
014	Atténuations de produits											
65	Charges de gestion courante											
66	Charges financières	0.00 €	- €	- €								
67	Charges exceptionnelles						75	Autres produits de gestion	- €	- €		
022	Dépenses imprévues											
							77	Produits exceptionnels				
<b>TOTAL DEPENSES RELLES</b>		<b>700.00 €</b>	<b>700.00 €</b>	<b>800.00 €</b>	<b>800.00 €</b>	<b>14.29%</b>	<b>TOTAL RECETTES RELLES</b>		<b>1 300.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>
023	Virement à la section d'investisse	600.00 €	112.80 €	587.71 €	1 241.14 €	421.02%						
68	Dotations aux amortissements	- €	1 048.00 €	1 245.50 €	1 245.50 €	18.85%	042	Opérations d'ordre				
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>600.00 €</b>	<b>1 160.80 €</b>	<b>1 833.21 €</b>	<b>2 486.64 €</b>	<b>57.93%</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>		
002	Déficit Antérieur reporté		139.20 €			-100.00%	002	Excédent antérieur reporté	- €	- €	633.21 €	1 286.64 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 300.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>2 633.21 €</b>	<b>3 286.64 €</b>	<b>31.66%</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 300.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>2 633.21 €</b>	<b>3 286.64 €</b>

#### Les prévisions budgétaires 2026 sont les suivantes :

- 3 286.64€ de dépenses et de recettes de fonctionnement ;

Ce budget comprend 800€ de charges à caractère général, dépenses prévisionnelles consacrées à la maintenance, à l'assurance.

Une enveloppe de 1245€ correspond à l'amortissement des travaux, et le virement à la SI (recette) s'élève à 1241.14€.

Par rapport à 2025, la part d'autofinancement sur l'exercice courant est en augmentation.

La recette de fonctionnement prévues sur 2026 s'élève à 2 000€, il s'agit de la part de production revendue à EDF après consommation sur place.

## ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							RECETTES D'INVESTISSEMENT					
		2023	2024	2025	2026	Delta en %			2023	2024	2025	2026
16	Charges financières	0.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €		10	Dotations	- €	- €	- €	- €
20	Frais d'études	0.00 €	0.00 €				13	Subventions				
21		25 600.00 €	7 210.41 €	4 970.32 €	6 869.25 €		16	Emprunt	25 000.00 €	5 000.00 €	- €	- €
23		0.00 €	0.00 €									
27	Autres immobilisation en cours	0.00 €	0.00 €									
020	Dépenses imprévues						024	Cession d'immobilisation				
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>25 600.00 €</b>	<b>10 210.41 €</b>	<b>7 970.32 €</b>	<b>9 869.25 €</b>	<b>-21.94%</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>25 000.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
							021	Virement de la section de fon	600.00 €	- €	587.71 €	1 241.14 €
040	Opération d'ordre entre section						041	Opération d'ordre patrimonial	- €	- €		
041	Opération d'ordre patrimoniale	0.00 €	0.00 €				040	Opération d'ordre entre section	- €	- €	1 245.50 €	1 245.50 €
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>		<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>600.00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 833.21 €</b>	<b>2 486.64 €</b>
001	Déficit Antérieur reporté	0.00 €	0.00 €				001	Excédent antérieur reporté	- €	- €	6 137.11 €	7 382.61 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>25 600.00 €</b>	<b>10 210.41 €</b>	<b>7 970.32 €</b>	<b>9 869.25 €</b>	<b>-21.94%</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>25 600.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>7 970.32 €</b>	<b>9 869.25 €</b>

**Les recettes et dépenses d'investissement s'équilibrent à 9869.25€**

Il est prévu des dépenses pour immobilisation pour 6869.25€, un remboursement du capital de la dette (au budget commune) de 3 000€.

En recettes prévisionnelles pour 2026, on retrouve les écritures d'amortissement pour 1245€, l'excédent antérieure reporté de 7 382.61€ et le virement de la section de fonctionnement pour 1241.14€.